



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PREMIERE ANNEE DE SANTÉ

CE QUI CHANGE A LA RENTREE 2010

Mercredi 16 juin 2010

RENTREE 2010 : LA PREMIERE ANNEE DE SANTÉ CHANGE

MISE EN PLACE DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)

La première année de médecine change à la rentrée de septembre 2010 pour mettre fin au « gâchis humain ». En effet, la première année de médecine connaît aujourd'hui un taux d'échec de 80%. Au total, plus de deux étudiants sur trois échouent au bout du redoublement de la première année. C'est pourquoi face à cette situation inacceptable, Valérie Pécresse a demandé au Professeur Jean-François Bach, en octobre 2007, un rapport sur la réforme de la première année des études médicales. Ses recommandations qui ont fait l'objet d'une large concertation entre les Présidents d'universités, les doyens et les étudiants ont abouti à la réforme de la première année.

Cette réforme vise à :

1. mieux préparer les étudiants aux concours, en les informant mieux sur les perspectives d'avenir des métiers de la santé,
2. permettre la naissance d'une culture commune aux professionnels de santé concernés : médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme
3. leur offrir des passerelles sortantes (pour se réorienter) ou entrantes (pour rentrer dans un cursus santé),
4. inscrire cette nouvelle 1ere année dans le cadre du Plan réussite en Licence
5. faire un pas vers la LMDéisation

• PRINCIPALES DISPOSITIONS

- ✓ La création d'une première année commune aux études de santé pour les 4 filières avec 4 concours distincts : médecine, odontologie, pharmacie et de sage-femme ;
- ✓ La réorientation des étudiants sera possible à l'issue du premier semestre ou de la première année ;
- ✓ L'instauration de passerelles d'accès en deuxième année et troisième année pour chacune des quatre filières sous certaines conditions (examen sur dossier pour les titulaires d'un Master 2 ou d'un doctorat) ;
- ✓ Un «droit au remords» pour les étudiants qui auront fait deux ans dans une des quatre filières santé, et qui souhaiteront changer de filière, avec là aussi, l'instauration de passerelles.

• CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ La première année commune des études de santé débutera à la rentrée 2010.
- ✓ Les dispositions concernant la réorientation des étudiants seront mises en place au plus tard à la rentrée 2012-2013. D'ores et déjà, plusieurs universités ont mis en place de manière expérimentale ces dispositifs (Paris VI, Bordeaux, Grenoble...)

VERS UNE CULTURE COMMUNE AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Avant : Première année du premier cycle d'études médicales (PCEM 1)



Après : Première année commune des études de santé (PACES)

▶ La PCEM 1 réunissait dans un même groupe de façon indifférenciée les étudiants en médecine, odontologie et sages-femmes qui passaient le même concours. Le choix se faisait souvent par défaut. Il s'opérait selon l'ordre de classement des candidats, dans la limite du numerus clausus imparti à chaque filière. Parallèlement, la filière de pharmacie avait sa propre première année et son propre concours.

Par exemple, un étudiant inscrit en PCEM 1 qui faisait deux ans sans réussir le concours et qui ensuite partait en pharmacie refaire deux ans sans là non plus réussir à obtenir le concours → Résultat il avait fait en tout 4 années d'études sans pouvoir se prévaloir de rien.

▶ Avec la PACES, les 4 formations (médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme) sont regroupées en vue de permettre aux étudiants d'acquérir **une culture de santé commune**. Les étudiants vont désormais faire des choix en fonction de leur vocation et de leurs aptitudes. Il y aura une année commune à tous les étudiants et 4 concours distincts (comme cela se pratique pour les Ecoles d'ingénieurs ou les Ecoles de commerce). Ils pourront en passer un ou plusieurs.

1. MIEUX PREPARER LES ETUDIANTS A 4 CONCOURS DISTINCTS ET MIEUX LES AIDER DANS LEUR CHOIX DE FILIERE AVEC LES PASSERELLES

- Les étudiants vont bénéficier d'un **tronc commun au premier semestre** (fondé principalement sur l'acquisition des sciences fondamentales : biologie, anatomie, chimie, biostatistiques,...) adapté à la formation scientifique nécessaire aux 4 filières (Médecine, Pharmacie, Odontologie et Sage-femme) et sera complété par des **enseignements spécifiques à chacune des filières au second semestre**. Cette formation est organisée de façon à ce que les étudiants puissent se présenter aux concours de leurs choix. Les disciplines du tronc commun auront des coefficients différents selon la filière choisie.

→ *Exemple :*

- ▶ *les étudiants qui souhaitent postuler la filière pharmacie auront un coefficient plus élevé en chimie*
 - ▶ *les étudiants qui souhaitent postuler la filière médecine auront un coefficient plus élevé en anatomie*
- Les étudiants bénéficieront aussi **au cours du premier semestre d'une information sur les différents métiers afin d'assurer au mieux leur orientation.**

Certaines universités ont mis en place des **entretiens individuels avec les étudiants** afin de pouvoir évaluer leurs motivations, leurs goûts et leurs aptitudes et les aider au mieux à choisir leur voie.

Un logiciel sera mis en place progressivement afin que les étudiants qui auront passé plusieurs concours puissent faire connaître leurs préférences de filière (comme cela se pratique déjà dans les grandes écoles).

2. PREVENIR L'ÉCHEC ET ORGANISER DES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES ÉTUDIANTS.

Le rapport de Jean-François Bach a mis en évidence, par l'analyse des résultats des années antérieures, la très grande difficulté pour les étudiants qui ont eu moins de 6/20 aux premiers examens de rattraper leur retard en quelques mois. C'est pourquoi la nouvelle première année prévoit des réorientations dès le 1^{er} semestre et en fin d'année au moyen de passerelles.

Les dispositions concernant la réorientation des étudiants seront mises en place au plus tard pour la rentrée universitaire 2012-2013. Néanmoins, les universités qui le souhaitent pourront mettre en place des passerelles sortantes pour les étudiants en fonction des possibilités offertes par chaque établissement.

PASSERELLES SORTANTES:

- **Dès la fin du premier semestre les étudiants qui seront en échec** et qui statistiquement n'ont aucune chance de réussir le concours (ni à la fin de la première année, ni en redoublant) **pourront, dans la limite des 15% d'inscrits, être réorientés à leur demande** avec l'accord de l'université vers un autre cycle en Licence scientifique ou non.
- **Le redoublement ne sera autorisé que pour les étudiants dont le rang précèdera 2,5 fois le numerus clausus, seuil variant selon les universités.**

Ces passerelles sortantes seront proposées par les Universités en fonction des offres de formation dont elles disposent **à partir de la rentrée 2012-2013** et pour celles qui le veulent à partir de 2011.

- Des étudiants qui ont échoué en première année et qui ont été réorientés vers un autre cycle seront autorisés à se réinscrire en PACES, après avoir acquis un complément de formation notamment scientifique

Exemple : un étudiant pourra donc être réorienté en faculté de biologie, et revenir pour s'inscrire en PACES en fonction de ses résultats universitaires (120 crédits).

DROIT AU REMORDS :

Un droit au remords plus protecteur, qui intervient plus en amont.

Désormais les étudiants qui regretteront le choix qu'ils ont effectué à l'issue des épreuves de classement de fin de première année pourront, s'ils sont retenus par le jury, être autorisés à se réorienter dans la filière à laquelle ils pouvaient initialement prétendre. Cette possibilité sera offerte aussi aux étudiants ayant validé deux années ou 120 crédits ECTS à l'issue de la première année dans leur filière d'origine. Avant ils ne pouvaient le faire qu'après avoir obtenu leur diplôme de doctorat.

Exemple : Un étudiant ayant réussi en médecine et pharmacie qui aura choisi de suivre médecine, pourra poursuivre en pharmacie en 3^{ème} année.

3. DIVERSIFIER LE RECRUTEMENT DANS LES ETUDES DE SANTE

Les études de santé ne doivent pas se priver d'étudiants motivés et qui n'ont pas suivi un cursus scientifique. C'est pourquoi des passerelles entrantes sont désormais prévues.

PASSERELLES ENTRANTES :

Sous certaines conditions de grades, titres ou diplômes : (les arrêtés vont fixer les conditions de ces passerelles et devraient être connus dans l'été)

- En 2^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes

Pourront y prétendre les titulaires d'un :

- ✓ Diplôme de master,
- ✓ Diplôme des écoles de commerce conférant un grade de master
- ✓ Diplôme des instituts d'études politiques conférant le grade de master
- ✓ Ainsi que les étudiants justifiant de la validation de deux années d'études ou de 120 crédits européens dans un cursus médical, odontologique, pharmaceutique ou de sage-femme au-delà de la première année.

- En 3^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes

Pourront y prétendre les titulaires d'un :

- ✓ Diplôme d'état de docteur en médecine
- ✓ Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- ✓ Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire
- ✓ Diplôme d'Etat de sage-femme
- ✓ Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire
- ✓ Doctorat
- ✓ D'un titre d'ingénieur diplômé
- ✓ Les anciens élèves de l'une des Ecoles normales supérieures ; les élèves de ces écoles peuvent également demander à s'inscrire s'ils ont accompli deux années d'études et validé une première année de master
- ✓ Les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur exerçant des activités d'enseignement dans une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie ou d'odontologie.

Par rapport à la réglementation antérieure, qui organisait cette passerelle d'accès en 3^{ème} année, le diplôme d'Etat de sage-femme a été ajouté à la liste des diplômes permettant de se porter candidat.

4. DES MESURES TRANSITOIRES

Des mesures transitoires ont été prévues à l'attention des étudiants ayant déjà bénéficié d'une ou de deux inscriptions en première année du premier cycle des études médicales ou pharmaceutiques. Ce qui aboutit à une augmentation des triplements. Les étudiants qui avaient fait deux années d'études de médecine (une première année + un redoublement) et qui avaient pu s'inscrire en première année de pharmacie pourront suivre automatiquement une année de PACES.

Exemples :

- ✓ *Les étudiants inscrits en première année de pharmacie qui ont été collés vont eux aussi pouvoir suivre une première année de PACES.*
- ✓ *En revanche les étudiants qui échouent en première année de médecine en 2010 vont pouvoir suivre une première année de PACES et pourront, s'ils sont collés, postuler pour une deuxième année de PACES sur dérogation du président de l'université.*



LE NUMERUS CLAUSUS PAR FILIERES ET PAR ANNEE : nombre d'étudiants admis à s'inscrire en 2e année dans la filière concernée l'année universitaire suivante

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Médecine	7300	7400	7403
Odontologie	1047	1097	1154
Sage-femme	1015	1015	1016
Pharmacie	3090	3090	3090

NOMBRE D'INSCRITS en première année du premier cycle des études médicales (regroupant l'ensemble des étudiants souhaitant poursuivre des études en médecine, odontologie ou en maïeutique) et en pharmacie

	2008	2009
PCEM 1	46442	49168
Pharmacie	10124	9001

1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT A ETE REFORMATE

La présence de sciences humaines et sociales fortes et la valorisation de disciplines médicales fondamentales telles la physiologie, l'anatomie, étaient des spécificités du P1 de Bobigny. Ces aspects sont conservés dans l'application de la réforme conjointement à l'apparition de disciplines scientifiques dites « dures » telles la chimie, la physique, qui complètent la mise à niveau.

2. LA CONTRIBUTION PLURIDISCIPLINAIRE EST RENFORCEE, LA POSSIBILITE DE REORIENTATION DES ETUDIANTS MIEUX STRUCTUREE

La participation d'enseignants de différentes filières universitaires au P1 et la mutualisation d'enseignements de licence avec la médecine étaient un fait acquis dans l'UFR pluridisciplinaire de Bobigny. L'introduction dans la Loi de ce parcours structure davantage cette position universitaire qui a pour objectif de créer des liens et partenariats entre des disciplines de sciences (sciences de la vie, sciences sanitaires et sociales entre autres) et de santé, dont l'une des applications première est de faciliter les doubles cursus et les passerelles. La réorientation des étudiants en échec dans le cursus de la PAES en sera facilitée. Cette réorientation sur des licences dès la fin du premier semestre a déjà été anticipée et effective à l'UFR de Bobigny à la demande de plusieurs dizaines d'étudiants. Elle sera poursuivie sur des filières de biotechnologie en IUT.

3. L'ENSEIGNEMENT EST MUTUALISE ENTRE DIFFERENTES PROFESSIONS DE SANTE ET PERMET PLUSIEURS PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'introduction, entre autres, d'un concours pour la filière pharmacie sur le site de l'UFR de Bobigny augmente le caractère structurant de cette UFR pour les étudiants originaires du département, permettant d'accéder sur place à des champs professionnels nouveaux. Le cursus des licences dans l'UFR permet également le recrutement pour la PAES d'étudiants mis à niveau par un premier cursus scientifique.

4. DE NOUVEAUX STANDARDS

L'expérience d'un enregistrement numérique des cours puis une mise à disposition différée sur internet (système du Podcast) sera implémentée dès la rentrée universitaire. Un accompagnement à distance des étudiants par des techniques d'info-apprentissage » (pour remplacer le mot « e-learning ») sera introduit, et cela d'autant plus que la réforme concernant l'universitarisation des écoles d'infirmières est conjointe de celle de la PAES.

5. L'ENSEIGNEMENT FORME UN TRONC COMMUN AUX 4 PROFESSIONS DE SANTE MAIS LA DIFFERENCIATION FINALE EN 4 CONCOURS SPECIFIQUES DOIT ETRE RECHERCHEE

A l'UFR de Bobigny, 40% du volume d'enseignement global sera utile à l'obtention de 4 classements différents. Le premier semestre donne lieu à un classement commun avec des matières généralistes propices aux réorientations précoces, le second semestre porte sur des matières plus contrastées entre les 4 professions de santé et devient la base de la construction des 4 classements différents.

La nouvelle maquette pédagogique correspondant à la réforme de la PAES1 commune aux deux UFR Médecine et Pharmacie a su prouver la faisabilité du dispositif. Cette refonte des premières années n'a pu être possible qu'avec l'engagement fort de tous les acteurs de la vie Universitaire. Cette première année des études de santé est commune également avec certaines formations paramédicales (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie...)

1. MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignements communes aux deux filières. S'y ajoutent durant le premier semestre une information sur les différents métiers correspondant à ces filières, et durant le second semestre une unité d'enseignement spécifique à chacune de ces filières.

2. GESTION DES EFFECTIFS ET ORGANISATION DES COURS MAGISTRAUX

Les cours réalisés dans un amphithéâtre de 280 places sont enregistrés grâce à un système de « Richmédia ». Ce système permet la rediffusion des cours en direct le matin dans 3 autres amphithéâtres, et en différé l'après-midi sur ces 4 mêmes amphithéâtres. Les cours sont par ailleurs mis à disposition sur l'intranet de l'Université. Une bien meilleure qualité des équipements et des conditions d'accueil ont indéniablement permis une meilleure prise de cours des étudiants dans de bonnes conditions.

3. UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISEE DES ETUDIANTS

- ✓ Organisation de forums questions/réponses entre étudiants et enseignants par unité d'enseignement afin d'éclaircir les zones d'ombre après le cours.
- ✓ Mise en place d'un tutorat : Un tutorat commun a été mis en place à l'initiative d'associations d'étudiants. En cause, les difficultés liées à la réforme des programmes et l'absence d'annales. Les résultats montrent l'efficacité du dispositif : 60% des étudiants classés dans les 450 premiers du concours PCEM1 et 50% des 137 premiers du concours PCEP1 sont issus du tutorat.

CONCLUSION

Cette première année est conçue comme un portail d'entrée pour les professions de la santé. De plus les étudiants de 1ere année peuvent se réorienter vers d'autres filières de l'Université sur la base du volontariat et après analyse de leur dossier.

La restructuration de l'enseignement de la première année proposée par la faculté de Médecine de Grenoble s'est donnée comme objectifs généraux, d'une part de remédier aux insuffisances pédagogiques, de restaurer une meilleure équité entre les étudiants PCEM1 d'autre part, et enfin de considérer cette année comme une première année de licence permettant ainsi d'augmenter les possibilités de réorientation vers d'autres filières.

La restructuration de l'enseignement de PCEM1, qui répond aux objectifs pédagogiques fixés, repose sur trois modalités d'apprentissage indissociables car complémentaires :

1. COURS MULTIMEDIA SUR DVD-ROM

Les connaissances à acquérir sont délivrées sous forme de documents multimédia animés par le commentaire de l'enseignant. Cette nouvelle méthode ludique fournit :

- ✓ Un enseignement de qualité professionnelle.
- ✓ Une prise de note de l'étudiant en fonction de son organisation personnelle.
- ✓ Des cours exhaustifs qui préparent au mieux au concours.

2. SEANCES DE QUESTIONS/REPONSES

Il s'agit d'un enseignement explicatif interactif exercé dans la continuité des cours multimédia. L'objectif de ces séances qui ont lieu en petits amphithéâtres de 150 étudiants et sont préparées en amont à partir des questions formulées par les étudiants consiste avant tout à éclaircir les zones non comprises.

3. SEANCES DE TUTORAT « PROFESSIONNALISES »

Ce tutorat orienté vers la préparation au concours a lieu au rythme de 2 séances par semaine. Il vise un entraînement draconien, et dans les meilleures conditions au concours de médecine. Des chiffres communiqués par la suite permettent d'évaluer l'efficacité de sa méthode de travail.

En plus de ces dispositions, d'autres dispositifs matériels et pédagogiques sont mis en œuvre afin de permettre aux étudiants de mieux vivre leur première année :

- ✓ Un environnement informatique et logistique important (postes informatiques, wifi, site intranet...)
- ✓ Une évaluation possible de la qualité des cours.
- ✓ Une meilleure synergie entre les intervenants du PCEM1.
- ✓ Une adaptation permanente des contenus et des modalités d'enseignement.